

arbitrairement ceux qu'ils reconnaissent et ceux qu'ils rejettent, nous verrons se dissiper non seulement notre rêve d'une Convention universelle et globale sur le droit de la mer, mais peut-être aussi les perspectives d'une coopération globale au regard des questions qui touchent l'humanité tout entière. Nous ne devons pas, nous ne pouvons pas, laisser pareille éventualité se produire. La Convention sur le droit de la mer - et cette seule convention - constitue une base solide pour la conduite pacifique des activités liées aux océans. Elle doit être vue comme l'une des plus grandes réalisations de l'histoire des Nations Unies et mérite le soutien de toutes les nations.